



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE PRUNENEC
Excusés : MM. EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS

PV du 8 octobre 2024

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisie via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les vendredi 1^{er} novembre 2024 et samedi 11 novembre 2024.



Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX SUR SEINE

Fermeture des structures sportives municipales les jours fériés en 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX

Fermeture du terrain d'honneur et du terrain annexe du stade Norbert Batigne du 1^{er} octobre au jeudi 10 octobre 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'OLLAINVILLE

Fermeture des deux terrains de football du stade de l'Orangerie le lundi 21 octobre 2024 au lundi 04 novembre 2024 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération.

Fermeture du stade Faillu à EGLY du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024 inclus.

COUPES

**TIRAGE le 15 octobre 2024 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier
Cadrage Vétérans avant 1/16^{èmes} (2 rencontres)**

A jouer : le 27 octobre 2024 à l'horaire officiel

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 (article 10.3 du RSG du District)

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors F à 11

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 16 h 00, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

ORSAY BURES FC
Seniors F à 11 * D1

17h00

Accord de la Commission.



Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>ST GERMAIN LES ARPAJON AS</u>		
Seniors D4/B	16h15	Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 28 SEPTEMBRE 2024

Seniors F à 11 * D1

Match n° 29719299 * TROIS VALLEES FC 1 / MNVDB FC-VILLEJUST 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande à MNVDB FC de bien vouloir donner les droits à un dirigeant Seniors F à 11.

Seniors F à 11 * D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / ST MICHEL FC 91 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

U15 F à 8

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs et courriels des deux clubs

VIRY CHATILLON ES 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * Poule B * du 12 octobre au 2 novembre 2024

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VILLABE ETS 1 / BRETIGNY FCS 1 * Poule A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

U18 F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DOURDAN SPORTS 1 / MONTGERON ES 1

Accord de la Commission.



Demande de changement d'horaire via Footclubs

TROIS VALLEES FC 2 / VIGNEUX FCO 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 29 SEPTEMBRE 2024

District

Match n° 29604346 * GRIGNY US 3 / EVRY FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

FMI transmise tardivement.

Amende réglementaire à GRIGNY US pour transmission tardive.

Match n° 29604341 du 29 septembre 2024

ST GERMAIN ST PIERRE SAINTRY 2 / FLEURY 91 FC 3 * District

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de FLEURY 91 FC.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de ST GERMAIN ST PIERRE SAINTRY 2.

Amende réglementaire à ST GERMAIN ST PIERRE SAINTRY pour forfait coupe.

L'équipe de FLEURY 91 FC 3 est qualifiée pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT SENIORS

PLATEAU SACLAY ES * Seniors D4/A

Obligations

Retour du procès-verbal de la décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 26 septembre 2024, ayant donné un retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de l'équipe Senior du club qui entraîne les obligations, et interdiction d'accès à la division supérieure de ladite équipe Senior (l'article 11.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024

D3/A

Match n° 28609382 * SUD ESSONNE 1 / GRIGNY FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/A

Match n° 28611243 * EPINAY ATHLETICO FC 2 / ORSAY BURES FC 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.



D5/C

Match n° 29203223 * PAYS LIMOURS ENT 2 / EPINAY SUR ORGE SC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2024

D4/B

Match n° 28883156 * SOISY SUR SEINE AS 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

D5/C

Match n° 29203195 * ST MICHEL FC 91 3 / EPINAY SUR ORGE SC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

TI 72h du 6 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

EVRY FC 2 / BRUNOY FC 1 * D3/A

Matches remis du 22 septembre 2024 à jouer le 27 octobre 2024

LISSOIS FC 1 / VILLABE ETS 1 * D2/A

PLAREAU SACLAY ES 1 / LONGJUMEAU FC 2 * D4/A

TROIS VALLEES FC 2 / ORSAY BURES FC 3 * D5/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D4/B

MNVDB FC 3 / AOP CORBEIL 1 * D5/A

SUD ESSONNE 2 / BALLAINVILLIERS AS 2 / D5/A

ST MICHEL FC 91 3 / PAYS LIMOURS ENT 2 * D5/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

BALLANCOURT FC 2 / ST VRAIN FC 2 * D5/C

Accord de la Commission.



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DOURDAN SPORTS 1 / MONTGERON ES 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

BRUNOY FC 2 / BOISSY FC 91 1 * D5/C

EPINAY SUR ORGE SC 2 / ETAMPES FC 2 * D5/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres sur le même terrain).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

MNVDB FC 2 / TROIS VALLEES FC 1 * D4/B

SACLAS MEREVILLE US 2 / BOUSSY-QUINCY FC 2 * D5/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres sur le terrain synthétique).

Match n° 28611199 du 6 octobre 2024

PORT. RIS ORANGIS 1 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D4/A

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PLATEAU SACLAY ES 1.

Amende réglementaire à PLATEAU SACLAY pour forfait.

Frais d'arbitrage à la charge de PLATEAU SACLAY ES (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 28883155 du 6 octobre 2024

ATHIS-MONS USO 1 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B

Demande d'ATHIS-MONS USO de changement d'horaire via Footclubs le 2 octobre 2024.

Accord de VIGNEUX FCO.

Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO pour demande tardive.

Match n° 28611250 du 13 octobre 2024

ST GERMAIN ST PIERRE SAINTRY 2 / MILLY GATINAIS FC 1 * D4/A

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 7 octobre 2024 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

Le Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour forfait.

Cette équipe est retirée de la Coupe du District.

Match n° 28611252 du 13 octobre 2024

ORSAY BURES FC 2 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D4/A

Courriel d'ORSAY BURES FC.

Au vu du motif invoqué (match de Coupe de France), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 28883320 du 13 octobre 2024

ORSAY BURES FC 3 / LISSOIS FC 3 * D5/B

Courriel d'ORSAY BURES FC.



Au vu du motif invoqué (match de Coupe de France), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 28883321 du 13 octobre 2024

TROIS VALLEES FC 2 / AIGLE FERTOISE 2 * D5/B

Demande de TROIS VALLES FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 28612767 du 13 octobre 2024

EVRY COURCOURONNES 2 / VILLABE ETS 2 * D5/D

Courriel d'EVRY COURCOURONNES.

Au vu du motif invoqué (matches de Coupe Gambardella et Coupe de l'Essonne U16), la Commission reporte la rencontre au 27 octobre 2024.

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 5 / GRIGNY US 5 * D1

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / BREUILLET FC 1

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2024

D3/C

Match n° 28619187 * LINAS MONTLHERY ESA 3 / AIGLE FERTOISE 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 28619277 * DRAVEIL FC 2 / ORSAY BURES FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/D

Match n° 29437525 * RIS ORANGIS US 4 / LISSOIS-ITTEVILLE 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.



FMI NON PARVENUES DU 28 SEPTEMBRE 2024

D1

Match n° 28618644 * FLEURY 91 FC 2 / ARPAJONNAIS RC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

D3/C

Match n° 28619192 * RIS ORANGIS US 3 / LINAS MONTLHERY ESA 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

D4/C

Match n° 29437397 * DOURDAN SPORTS 2 / GRIGNY US 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

Match n° 29437401 * EVRY COURCOURONNES 2 / ARPAJONNAIS RC 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2024

D3/B

Match n° 28619064 * ULIS CO 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2

Courriel des ULIS CO.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

D3/D

Match n° 28619323 * MORANGIS CHILLY FC 2 / VAL YERRES CROSNE 2

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/A

Match n° 229437138 * BENFICA YERRES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

Match n° 29437143 * PORT. RIS ORANGIS US 1 / VERT LE GRAND US 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

Demande de changement de terrain via Footclubs

MONTGERON ES 3 / RIS ORANGIS US 4 * D4/D

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLABE ETS 3 / GRIGNY US 4 * D4/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / PALAISEAU US 2 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 3 / MONTGERON ES 2 * D4/C * du 2 au 16 novembre 2024

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain fermé par arrêté Municipal).

Match n° 29437272 du 5 octobre 2024

MORSANG SUR ORGE FC 1 / GRIGNY FC 1 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de GRIGNY FC 1.

Amende réglementaire à GRIGNY FC.

Match n° 28619325 du 12 octobre 2024

VAL YERRES CROSNE 2 / VIGNEUX FCO 2 * D3/D

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Refus de VIGNEUX FCO.

La Commission maintient la rencontre à 16h00 au stade Léo Lagrange n°3 à YERRES (terrain synthétique).



CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 28 SEPTEMBRE 2024

D1/B

Match n° 28618414 * COURCOURONNES FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024

TI 72h du 5 octobre 2024 à jouer le 23 novembre 2024

EVRY FC 2 / COURCOURONNES FC 1 * D1/B

Match remis du 21 septembre 2024 à jouer le 23 novembre 2024

FLEURY 91 FC 2 / MASSY 91 FC 2 * D1/B

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement de terrain via Footclubs

LONGJUMEAU FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

JANVILLE LARDY ASL 1 / PLESSIS PATE ES 1

DOURDAN SPORTS 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

VAL YERRES CROSNE 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * du 13 au 27 octobre 2024 (date butoir)

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 1/ TREMPLIN FOOT 1

EVRY COURCOURONNES 1 / ULIS CO 1

IGNY AFC 1 / LISSOIS-ITTEVILLE 1

MORSANG SUR ORGE FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (gestion des créneaux et réservation de terrain).

Match n° 29759306 du 13 octobre 2024

ORSAY BURES FC 1 / ARPAJONNAIS RC 1

Courriel d'ORSAY BURES FC demandant le report du match de Coupe de l'Essonne U16.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe de France).



La Commission reporte la rencontre au 27 octobre 2024 (date butoir).

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024

D1

Match n° 29408872 * BRETIGNY FCS 3 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/C

Match n° 29436807 * ATHIS-MONS USO 1 / EVRY FC 4

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/D

Match n° 29436941 * RIS ORANGIS US 3 / BOUSSY-QUINCY FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2024

D3/A

Match n° 28618187 * EPINAY SUR ORGE SC 2 / LISSOIS-ITTEVILLE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

D3/B

Match n° 28618276 * MILLY GATINAIS FC 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Match n° 29436497 * ETAMPES FC 2 / GRIGNY US 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



D4/C

Match n° 29436759 * BIEVRES AC 1 / BENFICA YERRES 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

Match n° 29436760 * ORSAY BURES FC 1 / ARPAJONNAIS RC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 29436762 * ATHIS-MONS USO 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/D

Match n° 29436895 * RIS ORANGIS US 3 / BRETIGNY FCS 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 6 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

EVRY FC 4 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D4/C

Match n° 29436495 du 6 octobre 2024

LISSOIS FC 2 / AIGLE FERTOISE * D4/A

Courriel de LISSOIS FC en date du 2 octobre 2024.

Demande de LISSOIS FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus d'AIGLE FERTOISE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure, en raison de deux matches sur le même terrain à la même heure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024

D1

Match n° 29683690 * VAL YERRES CROSNE 2 / PALAISEAU US 2

Reprise du dossier.



La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

D2/B

Match n° 28617853 * ORSAY BURES FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D3/B

Match n° 29449618 * DOURDAN SPORTS 2 / VIRY CHATILLON ES 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

FMI NON PARVENUE DU 6 OCTOBRE 2024

D1

Match n° 29683678 * VAL YERRES CROSNE 2 / LONGJUMEAU FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 6 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

EVRY FC 3 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/A

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VERRIERES LE BUISSON 1 / MORSANG SUR ORGE FC 2 * D4/D

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MONTGERON ES 1 / DOURDAN SPORTS 2 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires).

Match n° 28617734 du 6 octobre 2024

PAYS LIMOURS ENT 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * D2/A

Demande d'ARPAJONNAIS RC de changement d'horaire via Footclubs le 4 octobre 2024.

Accord de PAYS LIMOURS ENT.

Amende réglementaire à ARPAJONNAIS RC pour demande tardive.

Match n° 29436213 du 6 octobre 2024

EPINAY SUR ORGE SC 1 / COURCOURONNES FC 1 * D3/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 1.



Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.

Match n° 29436261 remis au 13 octobre 2024

VILLABE ETS 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D3/C

Reprise du dossier.

Courriels de SACLAS MEREVILLE et de VILLABE ETS.

(Coupe Gambardella ce jour pour les deux équipes).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 29 SEPTEMBRE 2024

Match n° 29604394 * RIS ORANGIS US 1 / BOISSY FC 91 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire pour feuille de match incomplète (manque le verso).

Le dossier est en Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 29604423 du 29 septembre 2024

BRUNOY FC 2 / ULIS CO 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de BRUNOY FC.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe des ULIS CO 1.

Amende réglementaire aux ULIS CO 1 pour forfait coupe.

L'équipe de BRUNOY FC 2 est qualifiée pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024

D3/B

Match n° 28617030 * VERT LE GRAND US 2 / PALAISEAU US 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/A

Match n° 28617232 * BOISSY FC 91 1 / CHAMPCUEIL FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.



FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2024

D4/A

Match n° 28617181 * APCSS 91 2 / CHAMPCUEIL FC 1

Courriel de CHAMPCUEIL FC.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 28637971 * BOISSY FC 91 1 / COURCOURONNES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 octobre 2024.

Demande de changement de terrain via Footclubs

TOURNELLES CONCY 1 / VILLEMORISSON FC 1 * D3/C du 3 novembre 2024

TOURNELLES CONCY 1 / FONTENAY VICOMTE FR 1 * D3/C du 1^{er} décembre 2024

TOURNELLES CONCY 1 / VILLIERS SUR ORGE FC 1 * D3/C du 9 mars 2025

TOURNELLES CONCY 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D3/C du 18 mai 2025

WISSOUS FC 2 / MASSY 91 FC 2 * D3/C

Accord de la Commission.

Match n° 28617029 du 22 septembre 2024

ORSAY BURES FC 1 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel des ANTILLAIS VIGNEUX confirmant le résultat de la rencontre.

La Commission enregistre le résultat :

ORSAY BURES FC 1 : 1 but

ANTILLAIS VIGNEUX 1 : 0 but

Match n° 29181564 du 6 octobre 2024

BALLAINVILLIERS AS 2 / ST CHERON ES 1 * D4/B

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de BALLAINVILLIERS AS.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de ST CHERON ES 1.

Amende réglementaire à ST CHERON ES.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2024

Poule B

Match n° 29434585 * PALAISEAU US 4 / VILLEBON SPF 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Poule F

Match n° 29435211 * EVRY FC 4 / TOURNELLES CONCY 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 4 / MASSY 91 FC 4 * Poule C

VAL YERRES CROSNE 4 / CHAMPCUEIL FC 4 * Poule D

Accord de la Commission.

+55 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

ORSAY BURES FC 6 / LISSOIS FC 6 * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 29609450 du 6 octobre 2024

ORSAY BURES FC 6 / LISSOIS FC 6 * Poule B

Lecture de la feuille de match papier.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de LISSOIS FC 1.

Match n° 29551056 du 13 octobre 2024

BONDOUFLE AMC 6 / VILLEMORISSON FC 6 * Poule B

Demande de BONDOUFLE AMC de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse et au vu du motif invoqué (terrain non disponible, match vétérans), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.